

DÉCRET N°2017- 582 du 13 décembre 2017
portant nomination des Directeurs généraux des sept
Agences Territoriales de Développement Agricole
(ATDA).

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2017- 506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-422 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2016-681 du 07 novembre 2016 portant cadre institutionnel du développement agricole ;
- sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 15 novembre 2017,

D E C R E T E :

Article premier

Les agents dont les noms suivent sont nommés ainsi qu'il suit :

- Directeur Général de l'Agence Territoriale de Développement Agricole de la Vallée du Niger (pôle 1) : **Monsieur GBETO DANSOU Jean** ;
- Directeur Général de l'Agence Territoriale de Développement Agricole Alibori Sud- Borgou Nord-2KP (Pôle 2) : **Monsieur TOKO Abdoulaye** ;
- Directeur Général de l'Agence Territoriale de Développement Agricole Atacora-Ouest (Pôle 3) : **Monsieur AMOUSSOU-GUENOU Serges Edgard Béni** ;

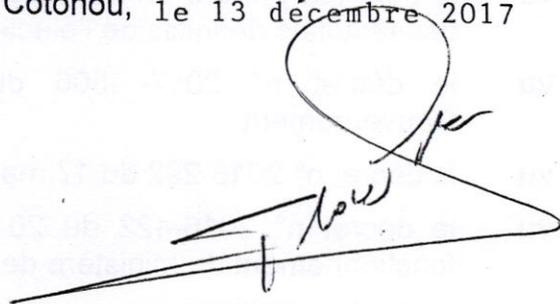
- Directeur Général de l'Agence Territoriale de Développement Agricole Borgou Sud-Donga- Collines (Pôle 4) : **Monsieur ISSAKA Kassimou** ;
- Directrice Générale de l'Agence Territoriale de Développement Agricole Zou-Couffo (Pôle 5) : **Madame KOGBETO AKOFFA Marie-José** ;
- Directeur Général de l'Agence Territoriale de Développement Agricole Plateau (Pôle 6) : **Monsieur AGOGNON Gérard** ;
- Directeur Général de l'Agence Territoriale de Développement Agricole Ouémé-Atlantique-Mono (Pôle 7) : **Monsieur SOSSOU Pamphile**.

Article 2

Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

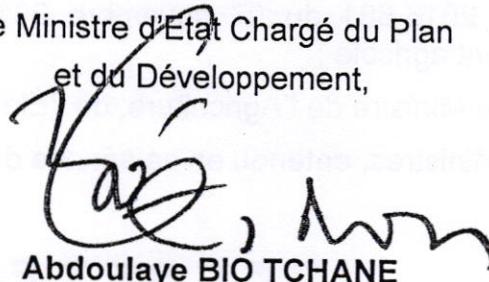
Fait à Cotonou, le 13 décembre 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



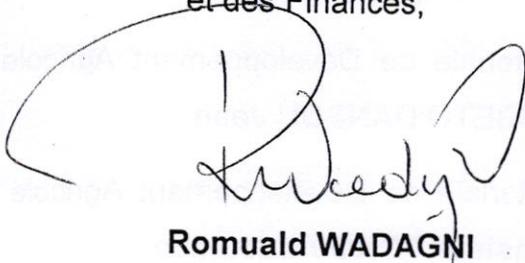
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat Chargé du Plan
et du Développement,



Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage
et de la Pêche,



Cossi Gaston DOSSOUHOU